



Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} octobre 2026

Elimination de l'effet dilutif de l'opération Shareplan 2026

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe AXA en 2026 (Shareplan 2026)¹ et afin d'en éliminer l'effet dilutif, AXA a conclu ce jour une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA s'engage à racheter ses propres actions en vue de les annuler pour un montant maximum de 470 800 000 euros, conformément aux termes de son programme de rachat d'actions².

Le prix par action à payer par AXA sera calculé sur la base de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action AXA sur une période de 20 jours de bourse débutant le 2 octobre 2026 et correspondant à la date d'ouverture de la période de fixation du cours de référence des actions à émettre dans le contexte de l'opération Shareplan 2026³.

Les opérations de rachat par le prestataire de services d'investissement dans le cadre de cette convention cesseront au plus tard le 29 octobre 2026.

¹ L'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe AXA (Shareplan 2026) a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 avril 2026. Veuillez vous reporter au communiqué de presse en date du 9 septembre 2026 pour plus d'informations relativement à l'opération Shareplan 2026.

² Le programme de rachat d'actions d'AXA a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 avril 2026.

³ Le prix de rachat ne pourra excéder le prix maximum d'achat fixé par l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 avril 2026.



À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance avec 156 000 collaborateurs au service de plus de 92 millions de clients dans 52 pays. En 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 115,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 8,4 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
investor.relations@axa.com

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
ziad.gebran@axa.com
alhem.girard@axa.com
sylwia.tulak@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/engagements/entreprise-responsable

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, et d'autres informations qui ne constituent pas des informations à caractère historique. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par l'emploi de termes et expressions tels que « s'attend à », « anticipe », « peut », « planifie » ou toute variation ou terminologie similaire de ces termes et expressions, ou par des verbes au conditionnel tels que, sans que cette liste soit limitative, « serait » et « pourrait ». Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, dont beaucoup sont hors du contrôle d'AXA, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, induits par, ou prévus par ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'au jour où celle-ci est faite. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Chapitre 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. AXA décline toute responsabilité et ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.